Fiche de Données de Sécurité
selon la directive UE
No. 453/2010

1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit

MONDÉCO BINDER HARDENER B

Date de Révision: 03/09/2015

Nom du produit: Mondéco Binder Hardener B

Remplace: Nouvelle FDS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Revêtements et peintures, diluants, décapants de peinture. Mélange à la main en contact direct avec la peau, avec uniquement du PPE disponible; Site non-industriel. Applications fortement dispersives pour l'intérieur,découlant de l'inclusion dans ou sur une matrice. Pour une utilisation par des applicateurs formés conformément. Application au rouleau ou au pinceau. Étalement de couches de peinture à faible énergie. Déconseillé pour : des applications pour le bricolage en raison des risques sanitaires et une formation est requise.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société/Entreprise:

Flowcrete UK Ltd.
The Flooring Technology Centre
Booth Lane
Moston, Sandbach, Cheshire. UK
CW11 3QF

Tel: +44 (0)1270 753000
Fax: +44 (0)1270 753333
ehs.uk@flowcrete.com
http://www.flowcrete.co.uk

Fiche de données de sécurité préparée par: ehs.uk@flowcrete.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

CHEMTREC +001 703 5273887 (Hors des U.S.A.)
CHEMTREC 1-800-424-9300 (Inside US)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Mentions de danger

Toxicité pour le système reproductif, catégorie 2	H361
Corrosif pour la peau, catégorie 1B	H314-1B
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Toxicité aiguë, Orale, catégorie 4	H302
Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 4	H332
Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 2	H411

Corrosif pour les voies respiratoire	EUH071

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) du produit

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

para-tert-Butylphenol, Alcool benzylique, 1,3-Benzenedimethanamine, 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Mentions de danger

Toxicité pour le système reproductif, catégorie 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Corrosif pour la peau, catégorie 1B	H314-1B	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité aiguë, Orale, catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Corrosif pour les voies respiratoire	EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+361+353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Aucune information.

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

No.-CAS	No. EINECS	Dénomination CEE	%
100-51-6	202-859-9	Alcool benzylique	25-50

1477-55-0	216-032-5	1,3-Benzenedimethanamine	25-50
2855-13-2	220-666-8	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	25-50
98-54-4	202-679-0	para-tert-Butylphenol	2.5-10

No.-CAS	REACH Reg No.	Pictogrammes CLP	Mention de danger CLP	Facteurs M
100-51-6	01-2119492630-38	GHS07	H302-319-332	
2855-13-2	01-2119514687-32	GHS05-GHS07	H302-312-314-317-412	
1477-55-0	01-2119480150-50	GHS05-GHS07	H302-314-317-332-412	
98-54-4	01-2119489419-21	GHS05-GHS07-GHS08-GHS09	H302-315-318-335-361-410	

Information supplémentaire: Le texte des états de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques Générales: Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
En cas d´inhalation: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
En cas de contact avec la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec les yeux: Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion: Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Auto protection du secouriste:

"Aucune initiative ne doit être prise qui impliquerait un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne portant secours de donner un bouche-à-bouche. Bien laver les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer, ou porter des gants. "

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l´incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse, Brouillard d'Eau

Moyens d´extinction à NE PAS utiliser: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.4 Référence à d'autres sections

Instructions complémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Dans le cas de la sensibilisation à un des ingrédients, il est déconseillé de travailler avec le produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Entreposer séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Éviter les températures au-dessus de 40 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur. Ne pas congeler.
Conditions de stockage: Ne pas congeler. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Composant d'un produit de revêtement de sol à base de résine. Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques. Component of Mondéco Classic, Mondéco Crystal Ice, Mondéco Exotic, and their variants.

8. Contrôle de l´exposition - Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d´exposition selon INRS (FR)

Nom	%	VME ppm	VLE ppm	VLE mg/m3	VME mg/m3	OEL Note
Alcool benzylique	25-50					
1,3-Benzenedimethanamine	25-50			0.1		
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	25-50					
para-tert-Butylphenol	2.5-10					

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas être classés au niveau européen comme des substances dangereuses et selon la réglementation applicable aux préparations.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelles

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques.

Protection des yeux: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale. Écran facial.

Protection des mains: Gants en caoutchouc ou en plastique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Aucune information.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: En règle générale, 5 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Nom Chimique:

Alcool benzylique

N° UE: 202-859-9

No.-CAS: 100-51-6

DNELs - Dérivé sans effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis					25 mg/kg bw/d		5 mg/kg bw/d
Inhalation		450 mg/m³		90 mg/m³		95.5 mg/m³		19.1 mg/m³
Dermique		47 mg/kg bw/d		9.5 mg/kg bw/d		28.5 mg/kg bw/d		5.7 mg/kg bw/d

PNEC's - Concentration prévisible sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	1 mg/l
Sédiments d'eau douce	5.27 mg/kg
L'eau de mer	0.1 mg/l
Sédiments marins	0.527 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	39 mg/l
sol (agricole)	0.456 mg/kg
air	

Nom Chimique:

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

N° UE: 220-666-8

No.-CAS: 2855-13-2

DNELs - Dérivé sans effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							
Inhalation								
Dermique								

PNEC's - Concentration prévisible sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.06 mg/l
Sédiments d'eau douce	5.784
L'eau de mer	0.006 mg/l
Sédiments marins	0.578
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	3.18 mg/l
sol (agricole)	1.121
air	

Nom Chimique:

1,3-Benzenedimethanamine

N° UE: 216-032-5

No.-CAS: 1477-55-0

DNELs - Dérivé sans effet

	Ouvriers				Consommateurs			
Voie d'exposition	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique	Effet aigu locale	Effets aigus systémique	Effets chroniques locale	Effets chroniques systémique
orale	Non requis							
Inhalation			0.2 mg/m³	1.2 mg/m³				
Dermique				0.33 mg/kg bw/d				

PNEC's - Concentration prévisible sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.094 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.43 mg/kg
L'eau de mer	0.0094 mg/l
Sédiments marins	0.043 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	10 mg/l
sol (agricole)	0.045 mg/kg
air	

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Incolore
Etat Physique	Liquide
Odeur	SEMBLABLE A L'AMINE
Seuil d'odeur	Non determine
pH	Alkaline
Point de fusion / point de congélation	Non determine
Point / intervalle d'ébullition (° C)	205 - N.D.
Point éclair, (°C)	110
Taux d'évaporation	Non determine
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	Non determine
Pression de vapeur	Non determine
Densité de vapeur	Non determine
Densité relative	ca. 1.04
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	Non determine
Température de décomposition (°C)	Non determine
Viscosité	Non determine
Propriétés explosives	non applicable
Propriétés oxydantes	non applicable

9.2 Autres informationsFR

Contenu en COV g/l: <100

C'est un teneur en COV maximum calculé pour le produit mélangé prêt à l'emploi (à la directive 2004/42 / CE).

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter
Éviter les températures au-dessus de 40 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur. Ne pas congeler.

10.5 Matières incompatibles
Acides. Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 Orale:

Inhalation LC50:

Irritation: Aucune information disponible.

Corrosivité: Corrosif pour les yeux et la peau.

Sensibilisation: Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer de l'eczéma allergique.

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.

STOT-exposition unique: Aucune information disponible.

STOT-exposition répétée: Aucune information disponible.

Danger d'aspiration: Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

No.-CAS	Dénomination CEE	LD50 Orale	LD50 Cutanée	LC50 Vapeur
100-51-6	Alcool benzylique	1620 mg/kg (rat)	2001 mg/kg (rabbit)	
1477-55-0	1,3-Benzenedimethanamine	1514 mg/kg	2001 mg/kg (rabbit)	

2855-13-2	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	1030 mg/kg (rat)	1840 mg/kg (rabbit)
98-54-4	para-tert-Butylphenol	1500 mg/kg	5600 mg/kg

Information supplémentaire:

Dans le cas de la sensibilisation à un des ingrédients, il est déconseillé de travailler avec le produit. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Corrosif - provoque des lésions oculaires irréversibles.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48hr (Daphnia): Aucune information.

IC50 72hr (algues): Aucune information.

LC50 96hr (poisson): Aucune information.

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes: Aucune information.

No.-CAS	Dénomination CEE	EC50 48hr	IC50 72hr	LC50 96hr
100-51-6	Alcool benzylique	230 mg/l	770 mg/l (Pseudokirchneriella)	460 mg/l (Pimephales promelas)
2855-13-2	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Aucune information.	Aucune information.	110 mg/l
1477-55-0	1,3-Benzenedimethanamine	15.2 mg/l	12 mg/l	75 mg/l (Leuciscus idus)
98-54-4	para-tert-Butylphenol	Aucune information.	Aucune information.	

Information écologique supplémentaire

Contient, conformément à la directive CEE 76/464/EWG, les substances liquides dangereuses suivantes en quantités > 1 %

No.-CAS	Dénomination CEE
1477-55-0	1,3-Benzenedimethanamine
2855-13-2	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Le récipient vide est dangereux. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Code Européen de déchets: 080111

Emballage Code de déchets: 150110

14. Informations relatives aux transports

14.1	**Numéro ONU**	UN2735
14.2	**Nom d'expédition des Nations unies**	AMINES, LIQUIDE, CORROSIF, sans autres précisions
	Nom technique	(m-Phenylenebis(methylamine) mixture)
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport**	8
	Danger secondaire d'expédition	
14.4	**Groupe d'emballage**	II
14.5	**Dangers pour l'environnement**	
14.6	**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	non applicable
	No EmS:	
14.7	**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**	non applicable

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

REGLEMENTS NATIONAUX :

Nombre Danemark Enregistrement du produit:

Danoise code MAL: 00-5

Nombre Suède Enregistrement du produit:

Nombre Norvège Enregistrement du produit:

classe de danger: 2

Évaluation de la sécurité chimique:

15.2 Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MOTIF DE LA RÉVISION

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques.

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:
La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark
ESIS (Le Système d'Information Européen sur les Substances Chimiques), fourni par le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne à Ispra, Italie
Annexe VI de la Directive UE 67/548/CEE du Conseil
Directive 67/548/CEE du Conseil - Annexe I ou Directive UE 1999/45/CE du Conseil
Union européenne Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP).
Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d’Exposition à long terme
STEL	Limite d’Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Heath Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
PBT	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.
IBC	Grand Reservoir Vrac

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l´état de nos connaissances et sur les réglements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d´autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.